



Fiche de présentation du site Natura 2000 FR7212011 « Col de Lizarrieta »

Résumé non technique

NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN DE SITES NATURELS A PRESERVER

Le réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique en garantissant la conservation des habitats de la faune sauvage. Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive « **Oiseaux** » de 1979, son application conduit à la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux,
- la directive « **Habitats** » de 1992, son application conduit à la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales.

Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, l'Union européenne a identifié sur son territoire, les espèces animales, végétales et les milieux, **en danger de disparition, vulnérables, rares ou endémiques**. Ces espèces et habitats sont dits **d'intérêt communautaire** et sont listés dans chacune des directives précédemment citées.

La France a décidé de mettre en place une gestion locale, concertée et basée sur le volontariat pour répondre aux objectifs de Natura 2000 à travers :

- la participation de tous les acteurs du territoire durant toutes les phases de vie d'un site, notamment grâce au Comité de Pilotage (COPIL),
- la réalisation d'un Document d'Objectifs (DOCOB) pour chaque site,
- une gestion basée sur la mise en place de contrats et non sur la sanctuarisation du site.

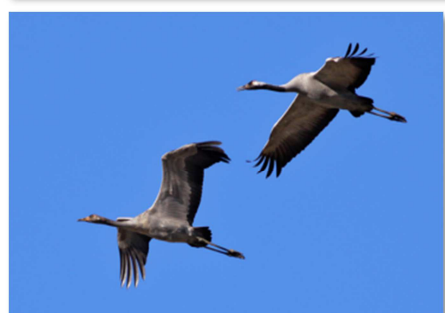
Le **DOCOB** est le document de gestion adapté à chaque site qui contient un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique. Cet état des lieux permet de hiérarchiser les enjeux du site et ainsi définir les objectifs de gestion. Pour atteindre ces objectifs, des mesures de gestion sont définies puis sont mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

LE COL DE LIZARRIETA



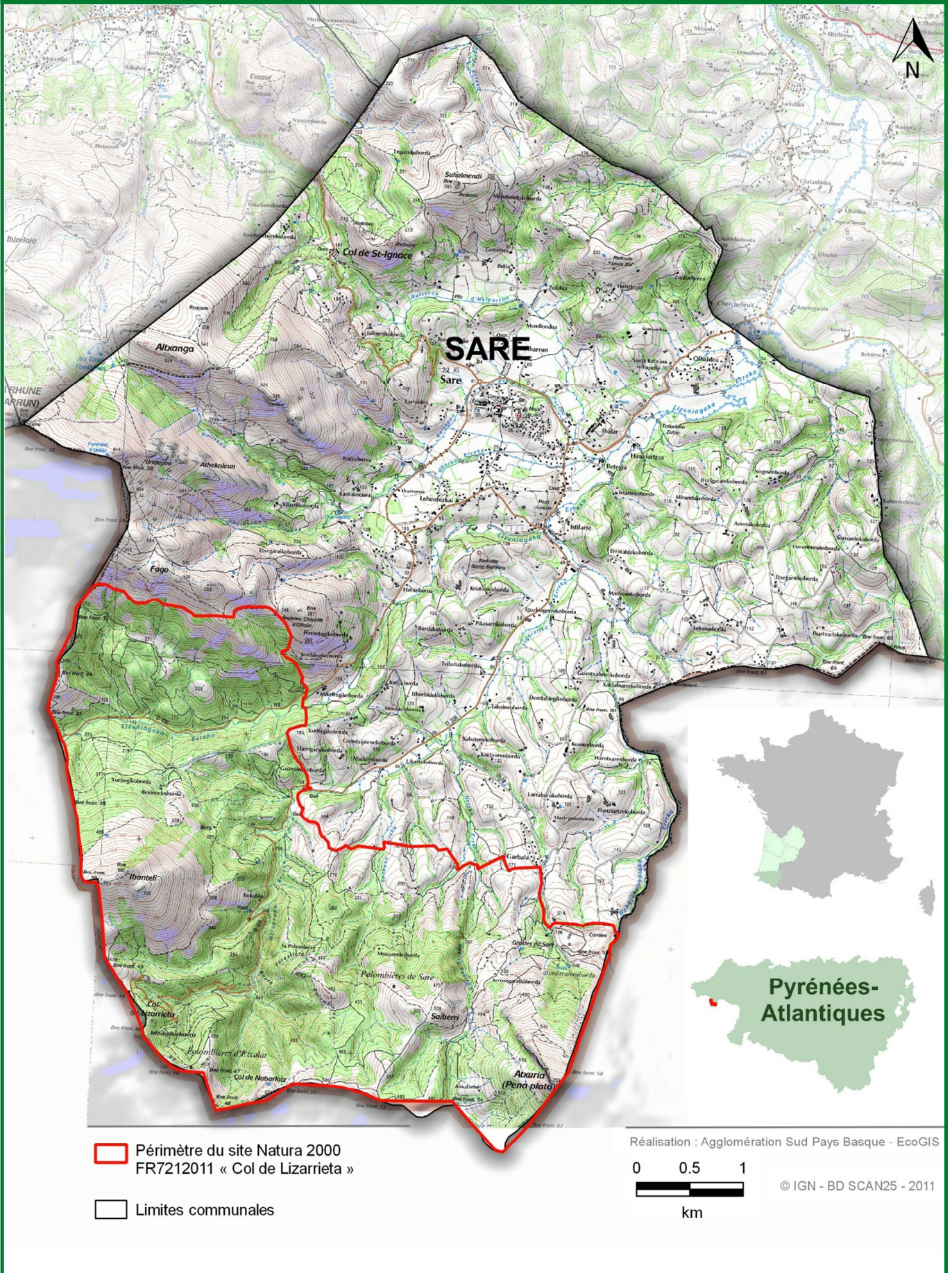
Situé sur la commune de **Sare**, à l'ouest des Pyrénées-Atlantiques, le col de Lizarrieta a été désigné d'intérêt communautaire au titre de la directive « **Oiseaux** » en **2006** (*arrêté ministériel du 06/04/06*)

La Zone de Protection Spéciale désignée couvre **1 499 ha**. Cette zone de crête frontalière de moyenne montagne doit sa réputation à la migration des oiseaux. En effet, sa localisation géographique, entre deux pics d'altitude plus importante et ses conditions climatiques, favorisent le passage des oiseaux migrateurs. Ainsi, le col de Lizarrieta fait partie des zones de migration les plus importantes des Pyrénées.



L'**Agglomération Sud Pays Basque** a été retenue comme structure opératrice afin de rédiger le DOCOB du site. Après une phase de concertation de près de 2 ans auprès des acteurs du territoire, le document a été validé le **9 février 2015** par le COPIL.

LA CARTE DU SITE



Commune concernée : Sare

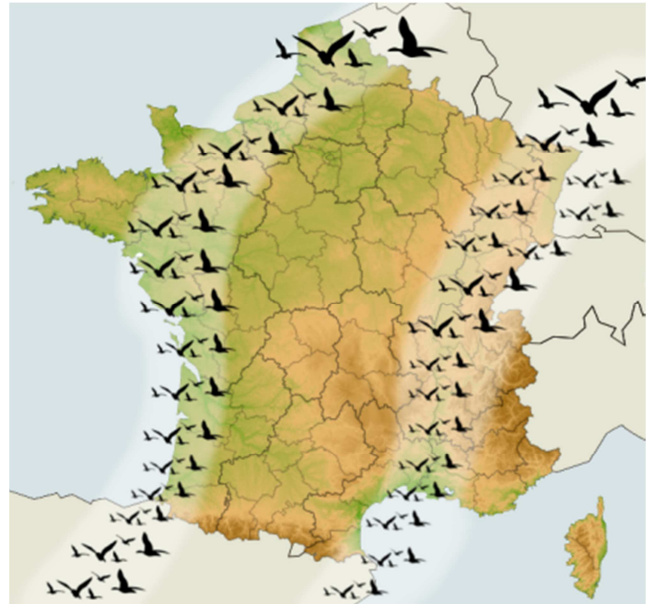
UN SITE DE MIGRATION REMARQUABLE

Pour gagner leurs sites d'hivernage africains ou de la Péninsule ibérique, les migrateurs qui nichent en Europe sont obligés de franchir la barrière des Pyrénées et un grand nombre d'entre eux passent par la partie occidentale de la chaîne qui présente un relief moins élevé que le reste du massif.

Le col de Lizarrieta est le site de migration le plus occidental. Avec 441 mètres d'altitude, c'est également le plus bas et sans doute aussi, le goulet migratoire le plus évident. En effet, les pics d'Ibanteli (698m) et Atxuria (756m) figurent les balises entre lesquelles les migrateurs s'engouffrent en masse.

Sur le site Natura 2000, environ 80 espèces différentes traversent le col en migration active, avec une moyenne de 668 000 individus/an entre 2010 et 2014 du 15 septembre au 15 novembre. A ces chiffres, il faut donc ajouter tous les oiseaux qui passent en dehors de cette période. Le site a donc une responsabilité forte vis-à-vis de la migration des espèces.

Les dates de migration sont différentes selon les espèces mais globalement, la migration prénuptiale (c'est-à-dire le déplacement en direction des sites de nidification) a lieu de février à fin mai, et la postnuptiale (le retour) de juillet à novembre.

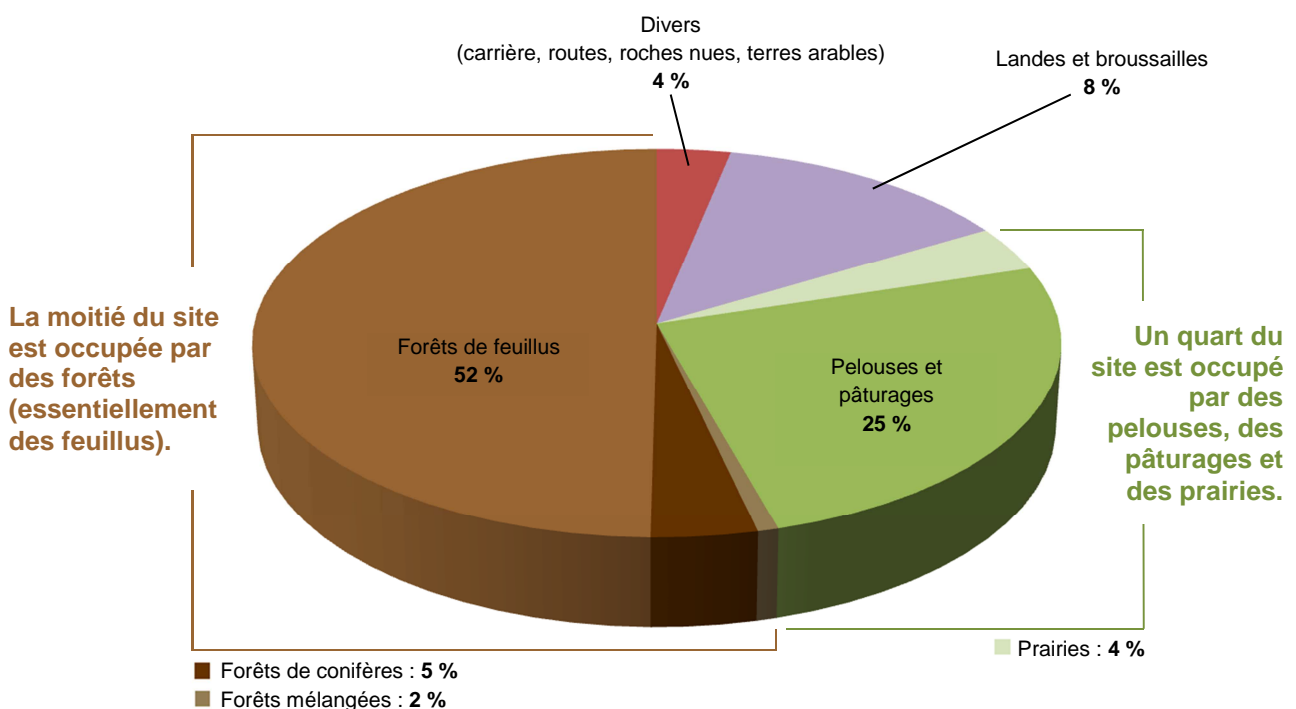


Voies principales de migration en France pour le passage des Pyrénées

UNE DIVERSITE PAYSAGERE ET ECOLOGIQUE

Le site présente une mosaïque d'habitats variés qui permet la présence d'une avifaune riche et diversifiée.

Un paysage de type bocager occupe les altitudes inférieures du site. Il est remplacé par la forêt aux altitudes intermédiaires, tandis que les landes et pelouses ainsi que les éboulis rocheux apparaissent plutôt à proximité des sommets.



LES ENJEUX DU SITE

Pour plus de détails sur les espèces du site (état de conservation, localisation, modalités de gestion ...) se référer aux « fiches espèces » et à l'atlas cartographique contenus dans le document d'objectifs (DOCOB).

Le site abrite **16 espèces résidentes** et **48 espèces migratrices**, évaluées au titre de la directive « Oiseaux ».

Les enjeux pour les 16 espèces résidentes



Vautour fauve



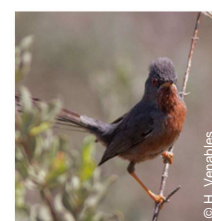
Vautour percnoptère



Pic mar



Martin pêcheur



Fauvette pitchou

Espèce	Code N2000	Enjeux	Principales menaces
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	A 077	Fort	- Fermeture des milieux - Poison - Escalade non maîtrisée
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	A 078	Fort	- Empoisonnement - Fermeture des milieux ouverts - Escalade non maîtrisée - Tirs
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A 103	Modéré	- Tirs - Escalade en période de reproduction
Crave à bec rouge <i>Pyrhcorax pyrrhcorax</i>	A 346	Modéré	- Disparition du pastoralisme - Reboisement - Surpâturage - Modification des modes traditionnels d'élevage - Traitements vétérinaires (vermifuges pour le bétail)
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A 302	Modéré	- Incendie - Broyage des landes
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A 224	Modéré	- Broyage des landes - Incendie
Martin-pêcheur <i>Alcedo atthis</i>	A 080	Modéré	- Rectification des cours d'eau - Baisse de la qualité de l'eau
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A 215	Modéré	- Fermeture des milieux ouverts - Escalade en période de reproduction
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	A 238	Modéré	- Ecobuages des lisières forestières - Exploitation des arbres âgés - Coupes forestières en période de nidification - Fragmentation des boisements
Circaète jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A 080	Modéré	- Disparition des zones ouvertes - Destruction des nids - Dérangement lors de la reproduction
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	A 092	Modéré	- Fermeture des milieux ouverts - Travaux forestiers lors de la nidification de l'espèce
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A 074	Modéré	- Fermeture des milieux ouverts - Empoisonnement (raticides) - Tirs
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A 072	Modéré	- Fermeture des milieux notamment intraforestiers - Dérangement durant la période de reproduction
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A 236	Modéré	- Enlèvement des arbres morts ou dépérissants - Rajeunissement des forêts - Exploitation systématique des arbres âgés - Diminution des grands massifs - Coupes printanières et les opérations de débardage en période de reproduction
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A 073	Modéré	- Fermetures des milieux ouverts - Coupe des arbres en période de nidification - Tirs - Empoisonnement
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A 082	Faible	- Fermeture du milieu

Les enjeux pour les 48 espèces migratrices



Elanion blanc



Hibou des marais



Bécassine des marais



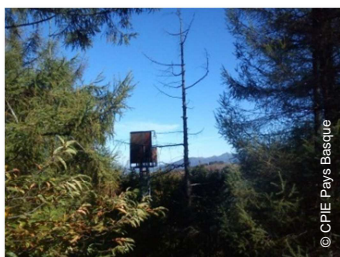
Grande aigrette

Espèce	Code N2000	Enjeux	Principales menaces
Elanion blanc <i>Elanus caeruleus</i>	A 399	Très fort	- Tirs
Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	A 097	Fort	- Tirs
Aigle pomarin <i>Aquila pomarina</i>	A 089	Fort	- Modification de la structure des habitats
Faucon d'Eléonore <i>Falco elenora</i>	A 100	Fort	- Tirs
Busard pâle <i>Circus macrourus</i>	A 083	Fort	- Tirs
Faucon lanier <i>Falco biarmicus</i>	A 101	Fort	- Tirs
Aigle criard <i>Aquila clanga</i>	A 090	Fort	- Tirs - Modification des structures boisées
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	A 077	Fort	- Néant
Vautour moine <i>Aegyptius monachus</i>	A 079	Fort	- Tirs
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	A 093	Fort	- Tirs
Aigle botté <i>Aquila pennatus</i>	A 092	Fort	- Modification des structures boisées
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	A 027	Fort	- Tirs
Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	A 128	Fort	- Tirs
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	A 094	Fort	- Tirs
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A 074	Fort	- Tirs
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A 103	Fort	- Tirs
Pluvier guignard <i>Charadrius morinellus</i>	A 139	Fort	- Néant
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	A 140	Fort	- Tirs
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A 072	Fort	- Néant
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A 080	Fort	- Tirs - Fermeture des milieux
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	A 030	Fort	- Tirs - Modification des structures forestières
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	A 023	Fort	- Néant
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicanus</i>	A 133	Fort	- Tirs
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	A 153	Fort	- Tirs
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A 084	Fort	- Néant
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	A 098	Fort	- Tirs
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	A 222	Fort	- Tirs

Espèce	Code N2000	Enjeux	Principales menaces
Grue cendrée <i>Grus grus</i>	A 127	Fort	- Tirs
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A 082	Fort	- Tirs
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	A 207	Fort	- Tirs
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	A 017	Modéré	- Tirs
Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	A 086	Modéré	- Tirs
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A 073	Modéré	- Néant
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A 246	Modéré	- Tirs
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A 029	Modéré	- Tirs
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	A 379	Modéré	- Néant
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	A 031	Modéré	- Néant
Vanneau huppe <i>Vanellus vanellus</i>	A 142	Modéré	- Tirs
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A 081	Modéré	- Tirs - Modification des structures forestières
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	A 034	Modéré	- Tirs
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A 026	Modéré	- Tirs
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	A 087	Modéré	- Tirs
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	A 208	Modéré	- Tirs
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	A 096	Modéré	- Tirs
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	A 099	Modéré	- Tirs
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	A043	Modéré	- Tirs
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	A 247	Modéré	- Néant
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A 338	Non évalué	Manque de données sur l'espèce

Code N2000 - en gras : les espèces d'intérêt communautaire. Les autres espèces ne sont pas communautaires mais le site représente un enjeu pour elles.

LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE



Agriculture

- Production de fourrage en plaine
- Pâturage en montagne

Chasse

- Chasse à la palombe (au filet et au fusil)

Foresterie

- Forêt communale majoritaire, gérée par l'ONF

Activité ornithologique

- Observation et suivi de la migration des oiseaux par diverses associations (LPO, Gifs, OCL...)



Tourisme

- Tourisme vert

Activités de pleine nature

- Randonnées pédestre et équestre
- Cyclotourisme, VTT
- Randonnée motorisée
- Escalade

Extraction des matériaux

- Carrière de Sare : extraction de calcaires

Alimentation en eau potable

- 6 sources pour alimenter une partie de la population de Sare

LES OBJECTIFS DU SITE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Espèces visées	Exemple de mesures de gestion
1 Conserver un axe de migration libre de tout obstacle et peu dérangé	Mettre en place des actions conjointes avec les communes espagnoles transfrontalières	Toutes les espèces avec une priorité sur les espèces migratrices	Signature d'une convention entre Sare, Etxalar et Bera
	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site	Toutes les espèces	Suivre les programmes d'aménagement et veiller à la prise en compte des enjeux du site
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site	Toutes les espèces	Réalisation d'animation scolaire sur le thème des oiseaux
	S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soient respectées des 2 côtés de la frontière	Toutes les espèces	Réalisation des contrôles avec les polices de l'environnement française et espagnole
2 Préserver la quiétude de l'avifaune pendant les périodes sensibles	S'assurer que l'avifaune soit prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire et dans l'organisation des activités présentes sur le site	Toutes les espèces	Organisations de journée de formation à destination des usagers du site (chasseurs, agriculteurs...)
	Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux ornithologiques du site	Toutes les espèces	Actions de sensibilisation des agriculteurs et des vétérinaires sur l'utilisation des vermifuges
	Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs	Toutes les espèces	Rédaction de notices d'information à destination des usagers du site
	S'assurer que la réglementation cynégétique et des véhicules motorisés soient respectées des 2 côtés de la frontière	Toutes les espèces	Réalisation des contrôles avec les polices de l'environnement française et espagnole
3 Partager les données ornithologiques entre tous	Assurer un transfert de connaissance ornithologique entre acteurs	Toutes les espèces	Organisation de rencontre entre le gestionnaire et l'animateur du site
	Assurer un suivi de la migration et des espèces résidentes	Les espèces migratrices	Réalisation d'un suivi annuel de la migration
4 Conserver une mosaïque de milieux en maintenant un territoire rural et en s'appuyant sur les activités traditionnelles	Maintenir et soutenir une agriculture durable pour maintenir des milieux ouverts	Aigle botté, Bruant jaune, Busard St-Martin, Faucon émerillon, Busard cendré, Pluvier guignard, Vautour pernoptère, Vautour fauve, crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe, circaète jean-le-blanc, Milan noir, Milan royal, Fauvette pitchou	Mise en place de mesures agri-environnementales (MAEC) pour maintenir des milieux favorables aux espèces visées ex : maintenir des îlots d'ajoncs pour la Fauvette pitchou
	Conserver des éléments structurant le paysage	Aigle botté, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard St-Martin, Circaète jean-le-blanc, Grand-duc d'Europe	Plantation ou réhabilitation de haies en faveur des espèces visées
	Assurer la pérennité du massif forestier	Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète jean-le-blanc, Pic noir, Pic mar, Aigle criard, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Pigeon colombin et ramier, Milan noir, Milan royal, Faucon hobereau	Création d'îlots de plantation d'essences locales
	Assurer un suivi de la gestion des milieux	Toutes les espèces	Création d'une base de données qui regroupe les informations sur les oiseaux et les milieux



LE FONCTIONNEMENT DU SITE

La structure animatrice

Désignée par le COPIL, elle est en charge de la mise en œuvre du DOCOB. Elle propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers. Elle communique sur les prescriptions de gestion du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter. Elle met à jour le DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat. Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences. Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

Contacts

Agglomération Sud Pays Basque

Structure animatrice

5-7 rue Putillenea

64 122 Urrugne

Tél : 05 59 48 30 85 - Fax : 05 59 48 34 07

DDTM des Pyrénées-Atlantiques

(Direction départementale des territoires et de la mer)

Cité administrative - Boulevard Tourasse

CS 57577 64 032 Pau

Tél : 05 59 80 86 00 - Fax : 05 59 80 86 07

DREAL Aquitaine

(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine)

Cité administrative

Rue Jules Ferry

Boite 55

33090 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 24 88 22 - Fax : 05 56 24 47 24

Pour aller plus loin

Site de l'Agglomération Sud Pays Basque

www.agglospb.fr

DREAL Aquitaine

www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/

Ministère de l'Ecologie

www.developpement-durable.gouv.fr/